

Règlement de location de la salle de théorie

Locataire :

La salle de théorie peut être louée par des sociétés, associations et particuliers au tarif fixé par la Société coopérative de la piscine de Renens, pour des cours, formation, conférence ou réunion jusqu'à 30 personnes environ.

Réservation :

Les réservations interviennent via le site internet d'Aquasplash Renens (www.aquasplash.ch). Elles sont validées par le Chef d'exploitation et confirmées par un email de retour. La location peut s'effectuer au plus tôt une année à l'avance.

Les demandes seront considérées dans leur ordre de réception.

Aucune réservation ne sera prise en compte d'année en année.

Toute annulation de réservation devra se faire par email, au plus tard 5 jours avant la date prévue. Passé ce délai, la location complète sera due.

Location :

Pas de location du 1^{er} décembre au 28 février

Du 1^{er} mars à la mi-mai, location du lundi au vendredi (7h30 à 22h00)

Pendant l'exploitation de la piscine (mi-mai à mi-septembre) location de la salle du lundi au dimanche de 7h30 à 22h00.

De la mi-septembre à fin novembre, location du lundi au vendredi (7h30 à 22h00)

Clés :

Pendant l'exploitation de la piscine, les clés doivent être retirées à la caisse de la piscine (le jour même) dès 7h30. Elles seront restituées le même jour soit à la caisse de la piscine ou alors en cas de fermeture de la piscine dans la boîte aux lettres de la piscine.

Hors exploitation de la piscine, les clés seront remises d'entente avec le Chef d'exploitation et restituées le jour même dans la boîte aux lettres de la piscine.

Tarifs :

Journée :	7h30 à 18h00	CHF 120.-
Matin :	7h30 à 12h00	CHF 45.-
Après-midi :	13h00 à 18h00	CHF 80.-
Soir :	18h00 à 22h00 :	CHF 30.-

Parcage : (A titre d'information et sans aucune obligation de la part d'Aquasplsh)

Des places de parc sont à disposition à :

l'Av. du Léman. Pendant la période d'hiver, autorisation de stationner durant 3 heures et pendant la période d'été durée de stationnement 5 heures.

Av. de la piscine, durée de stationnement 3 heures

Parking du Censuy, payant

Utilisation :

La personne responsable doit :

- Respecter l'horaire d'occupation de la salle
- Veiller à n'occasionner aucun dommage à la salle et ses équipements ou à son environnement.
- Respecter la salle comme étant un lieu non-fumeur.
- Pas de possibilité de faire la cuisine
- Pour les déchets, veuillez respecter le système de recyclage.
- Fermer toutes les portes, fenêtres et régler les radiateurs au minimum.

Nettoyage

La salle et ses alentours doivent être rendus dans l'état de propreté dans lequel il a été remis. Les tables et les chaises sont propres.

Domage

Les locataires signalent immédiatement tout dommage au Chef d'exploitation.

Matériel à disposition :

- Un ordinateur
- Un beamer
- 2 machines à café Nespresso
- Un support pour feuille Flipchart